



Commission économique  
pour l'Afrique



Comité consultatif sur  
la statistique en Afrique

*Réunion annuelle  
10 - 11 mai 2004  
Addis Abeba, Ethiopie*

## **Rapport Réunion de lancement d'ABSA**

ECA/ABSA/05/2004/F06

# Réunion de lancement de ABSA

## Addis Abéba, 16 mai 2003

---

### Projet de compte rendu

#### Introduction

La réunion de lancement du Comité consultatif sur la Statistique en Afrique dénommé ABSA s'est tenue le vendredi 16 mai 2003 au Centre de Conférence de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) à Addis Abéba, Ethiopie. La réunion a été élargie à tous les participants au sous-comité de Statistique de la troisième réunion du Comité de l'information pour le Développement (CODI). Elle a enregistré, outre la participation de ces observateurs, celle des membres du Comité ou leurs représentants provenant des pays et organisations suivants : Congo, Ghana, Kenya, Mauritanie, Mozambique, Nigeria, Ouganda, Sénégal, AFRISTAT, BAD, CEDEAO, COMESA, ENSEA et EASTC. Les représentants de l'Afrique du Sud, Madagascar et la SADC étaient absents.

#### I. Séance d'ouverture

##### II.1. Remarques introductives

Dans ses remarques introductives, le Directeur de la Division de la Politique Economique et Sociale (DPES), président de séance, a réitéré l'engagement de la CEA à œuvrer pour le développement de la statistique en Afrique. Ensuite, il a demandé à la réunion de reconsidérer le rapport du CODI en ce qui concerne le nombre de postes vacants de statisticiens et son impact sur la mise en œuvre du programme de travail. La CEA a certes procédé à des changements en matière de statistique mais pour autant on ne peut pas dire qu'elle ne donne pas de l'importance à la statistique.

Ces déclarations ont conduit à un débat autour des points suivants :

- Le fait qu'il n'y ait pas de politique claire en matière de statistique à la CEA ;
- l'absence de suite réservée à la démarche consistant à repenser la statistique à la CEA ;
- le fait que la CEA n'ait pas répondu aux attentes à savoir qu'elle n'est pas un lieu où on pourrait trouver des données sur l'Afrique faisant autorités ; l'inexistence de bases de données fiables et facilement accessibles et le fait que la division qui a la tutelle de la statistique ne produise pas de données pour les autres divisions de la CEA ;
- le fléchissement des capacités et ressources allouées à la statistique ;
- l'absence de communication de la part de la CEA alors que les pays ont des besoins et veulent des réponses ;
- le déplacement du centre de gravité des activités statistiques de la CEA vers d'autres institutions même si les demandes ne sont toujours pas couvertes totalement. Aussi longtemps que la CEA pensera que les choses vont bien et que

les pays restent d'une opinion totalement différente alors le dialogue de sourds persistera.

- l'émergence de structures sous-régionales sur la scène de la statistique africaine qui doit être prise en compte dans le diagnostic de la situation. Dans tous les cas, il est nécessaire de s'accorder sur le diagnostic.
- les déclarations des participants relatives au taux élevé de vacance ont été tirées du rapport de la CEA qui parle d'un taux de plus de 40% de vacances, ce qui évidemment ne passe pas inaperçu ;
- depuis CODI II, la statistique est passée d'une division à une autre, cela qui peut vouloir dire qu'on ne sait pas où on va ;
- davantage d'analyse est certes un mouvement positif mais ne doit pas se faire au détriment du renforcement des capacités en matière de comptabilité nationale, d'enquêtes etc.
- le fait que la CEA n'appuie plus les centres de formation de manière diversifiée comme par le passé. Le soutien et la coordination en matière de programmes également n'existent plus. Pourtant cela permettait aux écoles de réviser leurs programmes à la lumière des évolutions de la demande dans les pays.

Il a ensuite été recommandé de revenir à l'ordre du jour, de procéder à l'élection du bureau avant de revenir à ce débat au troisième point de l'ordre du jour.

## **I.2. Election du Bureau**

La réunion a élu le bureau suivant :

- Président : Kenya
- Vice-Président : Mauritanie
- Rapporteur : Mozambique

## **II. Termes de mandat du Comité consultatif**

Les discussions sur le projet de termes de mandat tel que retenu par CODI II ont porté sur les points suivants :

### **Création**

Il a été recommandé :

- de faire référence à la dernière Conférence des Ministres de la Commission qui a adopté une résolution relative à la mise en place du Comité consultatif dans le paragraphe relatif à la création ;
- de préciser l'ancrage institutionnel, c'est-à-dire d'indiquer explicitement qu'« Il est créé auprès de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) le Comité consultatif sur la statistique en Afrique (ABSA) » ;
- de retenir comme nom du Comité l'intitulé suivant : Comité Consultatif sur la Statistique en Afrique dénommé ABSA (sigle du nom en anglais à savoir **A**dvisory **B**oard on **S**tatistics in **A**frica).

## **Membres**

Les discussions se sont surtout focalisés sur le rôle des observateurs. Certains participants ont proposé d'inviter comme observateurs les autres directeurs de la CEA en particulier celui de la Division des Services de l'information pour le Développement (DISD) afin de faciliter la coordination des activités conjointes entreprises au sein du CODI. D'autres participants ont proposé la limitation du nombre des observateurs qui, de leur point de vue, même s'ils ne participent pas à la prise de décision, peuvent influencer les débats. L'opinion contraire tendant à ouvrir le Comité au maximum d'observateurs a également été exprimée.

En résumé, il a été recommandé :

- de porter le nombre de membres a été porté de 15 à 18 pour tenir compte du Directeur de la Division de la Politique Economique et Sociale, membre ex-officio et des deux membres qui se prennent en charge financièrement à savoir AFRISTAT et la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- de reformuler le point 7 du mandat ainsi qu'il suit « le Directeur de la Division de la politique économique et sociale de la CEA est membre de droit du Comité» ;
- de limiter le nombre des observateurs au tiers des membres.

## **Bureaux**

Il a été recommandé de rajouter « le secrétariat du Comité est assuré par la Division en charge de la Statistique ».

## **Réunions**

Un participant a mis l'accent sur la nécessité de préciser les sources de fonds devant permettre d'organiser les réunions extra-ordinaires du Comité. Il a été noté que la formulation du point relatif au financement des réunions est suffisamment explicite.

### **III. Mode de fonctionnement du Comité**

Les participants ont noté la nécessité :

- de préciser le contenu des termes «Système Statistique National (SSN)». En effet, d'autres acteurs différents des INS interviennent dans le SSN ;
- de faire un tour d'horizon/inventaire des domaines d'intervention éventuels d'ABSA en termes . : (i) d'organisation, de gestion et de coordination des activités et systèmes statistiques ; (ii) de renforcement des capacités pour la production traditionnelle de données, de formation et de recherche ;
- de compléter les SSN par des systèmes sous-régionaux (SSR) et régionaux (SR) là où ces derniers n'existent pas et/ou d'élargir le champ des SSR et SR existants à d'autres pays .

Il a été décidé de se référer aux normes habituelles en matière de fonctionnement de comités de cette nature.

### **IV. Quelles sont les attentes des systèmes statistiques nationaux ?**

La question des relations entre CODI et la composante statistique a été posée étant donné que la statistique a été transférée de la Division des Services de l'Information pour le Développement à la Division de la Politique Economique et Sociale. Faut-il avoir un sous-comité statistique en dehors du CODI, faut-il reconstituer un comité conjoint avec les planificateurs et les démographes ? Il a été finalement retenu de s'en tenir au statu quo pour le moment.

Un débat plus large s'est engagé sur les questions suivantes :

- la nécessité de créer des synergies pour limiter la charge de collecte dans les pays ;
- le plaidoyer en matière de statistique initié par PARIS21 ;
- l'utilisation des revues par les pairs pour échanger des bonnes pratiques. La CEA devrait organiser ces échanges et promouvoir la coopération sud-sud ;
- le benchmarking qui est indispensable dans la revue par les pairs ;
- le lien entre les bureaux sous-régionaux de la CEA avec les institutions nationales de statistique (INS).
- le partage horizontal des expertises, dans le domaine de la cartographie de la pauvreté par exemple.

Les recommandations préliminaires suivantes ont été formulées à l'attention de la CEA :

- définir la politique de la Commission en matière de statistique en mettant l'accent sur les domaines où la Commission offre un avantage comparatif ;
- renforcer la fonction statistique de la Commission et les capacités statistiques de la division en charge de la statistique ;
- être plus présent et visible au niveau national ; renforcer l'assistance de la Commission aux pays pour l'élaboration de plans stratégiques, dans le domaine de la comptabilité nationale, des enquêtes, de l'analyse de la pauvreté et de manière générale dans l'élaboration des statistiques pour la prise de décision ;
- pallier les lacunes résultant du manque ou du peu d'ancrage des institutions telles que la FAO et le PNUD sur les systèmes statistiques nationaux (SSN) alors que toutes les nouvelles initiatives telles que les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), les objectifs de développement du millénaire (ODM) et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) sont solidement ancrés sur les SSN ;
- prendre les sources nationales de données statistiques comme les sources premières et non toujours celles qui sont diffusées sur le Web ;
- apporter un soutien actif aux SSN dans leurs efforts visant à mobiliser des ressources extra-budgétaires pour le développement de la statistique.

## **V. Prochaines étapes**

Le Directeur de la Division de la Politique Economique et Sociale a remercié les participants pour le dialogue franc qui s'est instauré et indiqué sa volonté de se mettre, son équipe et lui-même au service des pays. Il a ensuite donné les points d'information suivants :

- une réunion annuelle de ABSA sera convoquée par la CEA. La première réunion de ABSA est prévue pour la dernière semaine de juillet 2003 ;
- la CEA proposera un document sur sa vision et sa stratégie pour le développement de la statistique à la CEA ;
- les membres du comité échangeront leurs expériences sur les voies et moyens pour rendre opérationnels les procédures et mécanismes de revue par les pairs .

Les discussions qui ont suivi s'articulent autour des points suivants :

- penser à redéfinir le nom de la Division de la Politique Economique et Sociale pour bien faire ressortir la fonction statistique ;
- clarifier les relations entre ABSA et CODI ;
- envisager de tenir les réunions de ABSA à tour de rôle dans les pays membres qui feraient l'offre à la CEA de les abriter pour permettre aux différents membres du Comité de partager l'expérience des pairs. L'Ouganda se propose d'accueillir la première réunion de ABSA en juillet 2003.

## **VI. Divers**

La CEA a été invitée :

- à se rapprocher des directeurs des services nationaux de statistique du Ghana, de Madagascar et du Mozambique pour l'identification des représentants de leurs pays au titre des membres utilisateurs de ABSA ;
- à soumettre aux membres du Comité l'ordre du jour et la documentation suffisamment à temps pour une préparation judicieuse de la réunion.

**Annexe 1 :                    Ordre du jour**

- |                      |   |
|----------------------|---|
| <b>09:00 – 09:10</b> | <b>I.     Séance d’ouverture</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Remarques introductives</li><li>• Election du bureau du Comité (Président, Vice-Président et Rapporteur)</li></ul> |
| <b>09:10 – 09:40</b> | <b>II.    Revue du mandat du Comité</b>   |
| <b>09:40 – 10:30</b> | <b>III.   Mode de fonctionnement du Comité</b>  |
| <b>10:30 – 11:30</b> | <b>IV.   Quelles sont les attentes des Systèmes Statistiques Nationaux (SNS) ?</b>  |
| <b>11:30 – 12:00</b> | <b>V     Prochaines étapes</b>  |
| <b>12:00 – 12:30</b> | <b>VI.   Divers</b>   |

## **Annexe 2 : Liste des membres d'ABSA**

### **1. Mauritanie**

Monsieur Sidna Ould N'Dah  
Directeur général  
Office national de la statistique (ONS)  
Ministère du plan et de l'aménagement du territoire  
B. P. 240  
Nouakchott (Mauritanie)  
Fax: (222) 5255 170  
Email: [sidna@ons.mr](mailto:sidna@ons.mr) / [sndah@hotmail.com](mailto:sndah@hotmail.com)

### **2. Nigeria**

Mr. Al Hadji A. Umaru  
Director General  
Federal Office of Statistics (FOS)  
P.O. Box 127  
Abuja, Nigeria  
Fax: (234 9) 234 6761  
Email: [ilibobbo@yahoo.com](mailto:ilibobbo@yahoo.com)

### **3. Republic of Congo**

Madame Dorothee Ouissika  
Directrice générale  
Centre national de la statistique et des études économiques (CNSEE)  
B. P. 2031  
Brazzaville (République du Congo)  
Fax: (242) 815 909  
Email: [cnsee@hotmail.com](mailto:cnsee@hotmail.com)

### **4. Kenya**

Mr. David Nalo  
Director  
Central Bureau of Statistics (CBS)  
P.O. Box 30266  
Nairobi, Kenya  
Fax: (254 2) 333 030  
Email: [dsnalo@hazina.treasury.go.ke](mailto:dsnalo@hazina.treasury.go.ke)

## **5. South Africa**

Mr. Pali Jobo Lehola  
Statistician General  
Central Statistics Service (CSS)  
Private bag X44  
Steyn's building  
Pretoria 0001, South Africa  
Fax: (27 12) 322 3374  
E-mail: [palil@statssa.pwv.gov.za](mailto:palil@statssa.pwv.gov.za)

## **6. ECOWAS**

Mr. Akou Adjogou  
Chief, Statistics Division  
Economic Community of West African States (ECOWAS)  
60, Yakubu Gowon Crescent  
Asokoro District P.M.B. 401  
Abuja, Nigeria  
Fax: (234 9) 3143 005 / 31 47 646  
E-mail: [info@ecowasmail.net](mailto:info@ecowasmail.net) / [adjogouakou@hotmail.com](mailto:adjogouakou@hotmail.com)

## **7. COMESA**

Mr. Jean-Baptiste Ntamwemezi  
Senior Statistician  
Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA)  
P.O. Box 30051  
Lusaka Zambia  
Fax: (260 1) 22 11 85  
E-mail : [ntamwemezi@comesa.int](mailto:ntamwemezi@comesa.int)

## **8. SADC**

Mr. Elliott D.M. Odirile  
Statistician  
Southern African Development Community (SADC)  
Private Bag 0095  
Gaborone, Botswana  
Fax: (267) 3972 848  
Mail [registry@sadc.int](mailto:registry@sadc.int)

## **9. Mozambique**

## **10. Ghana**

## **11. Madagascar**

## **12. EASTC**

Mr. V.E. Muba  
Acting Director  
Eastern African Statistical Training Centre (EASTC)  
P.O. Box 35103  
Dar-es-Salaam, United Republic of Tanzania  
Fax.: (255 22) 241 00 53  
E-mail : [eastc@ud.co.tz](mailto:eastc@ud.co.tz)

## **13. ENSAE**

Monsieur Koffi-Nguessan  
Directeur  
Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA)  
B.P. 03  
Abidjan 08 (Côte d'Ivoire)  
Fax : (225) 44 39 88  
E-mail: [ensea@ensea.ed.ci](mailto:ensea@ensea.ed.ci) / [nguessan@ensae.ed.ci](mailto:nguessan@ensae.ed.ci)

## **14. Sénégal**

Monsieur Amadou Mactar Dieye  
Département géomatique  
Centre de Suivi Ecologique (CSE)  
B.P. 15532  
Dakar (Sénégal)  
Fax : (221 8) 25 81 68  
Email : [dieye@cse.sn](mailto:dieye@cse.sn) [amdieye@yahoo.com](mailto:amdieye@yahoo.com)

## **15. UGANDA**

Mr. Ben Kiregyera  
Chairman of the Board  
Uganda Bureau of Statistics (UBOS)  
P.O. Box 13  
Entebbe, Uganda  
Fax: (256 41) 234 219  
E-mail : [kiregyera@africaonline.com.ug](mailto:kiregyera@africaonline.com.ug)

-----

## **16. AFRISTAT**

Monsieur Lamine Diop  
Directeur général  
Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Sub-saharienne (AFRISTAT)  
B.P. E 1600  
Bamako (Mali)  
Fax : (223 2) 21 11 40  
Tel. : (223 2) 21 55 00  
Email: [lamine.diop@afriostat.org](mailto:lamine.diop@afriostat.org)

## **17. BAD**

Monsieur Charles L. Lufumpa  
Directeur  
Division Statistique  
Banque Africaine de Développement  
Tunis (Tunisie)  
Fax: (216 71) 35 19 33  
E-mail: [c.lufumpa@afdb.org](mailto:c.lufumpa@afdb.org) / [c.lufumpa@yahoo.fr](mailto:c.lufumpa@yahoo.fr)